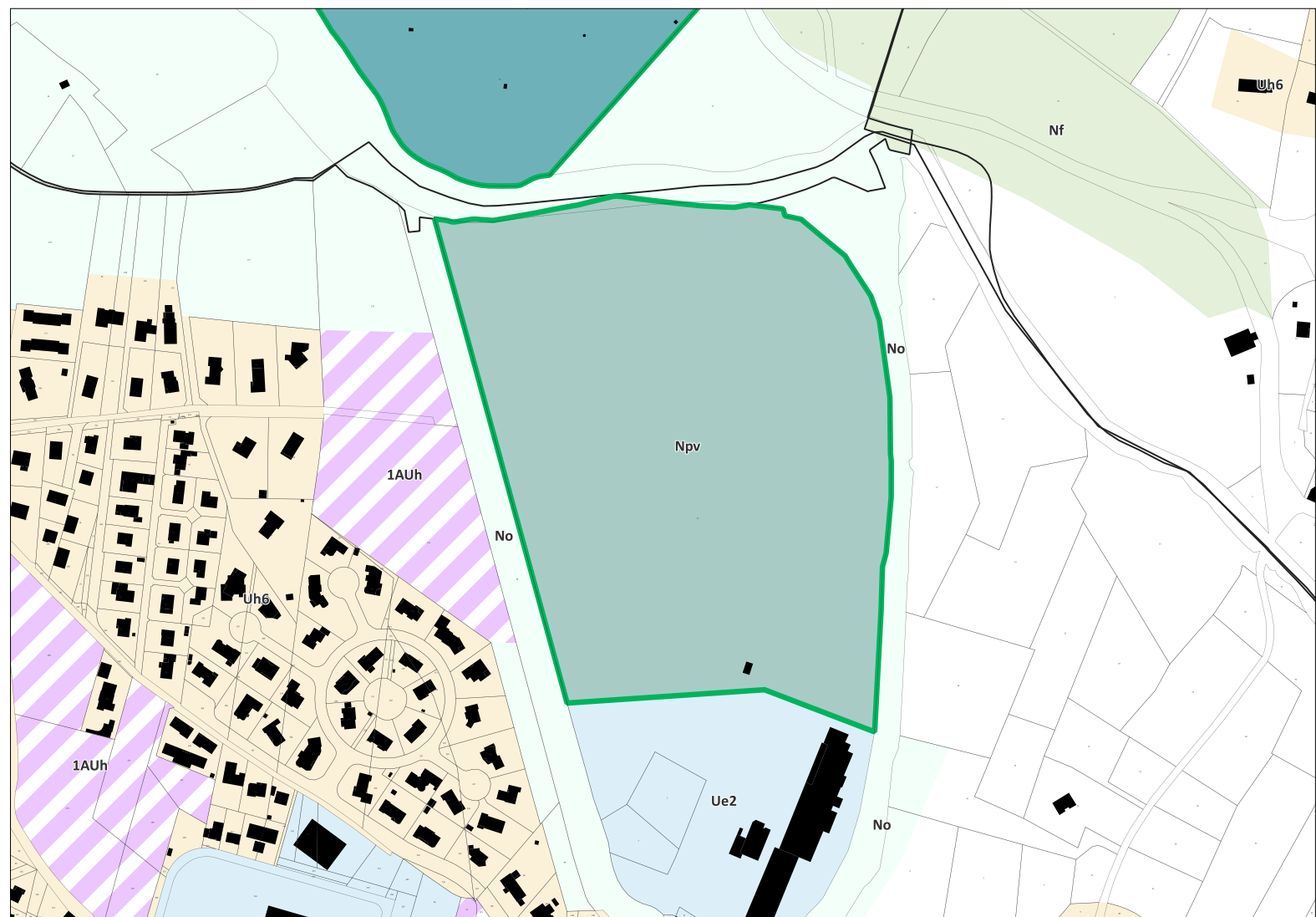




SECTEUR DU RÉGLEMENT : Npv

STECAL : Secteur naturel destiné à l'accueil de panneaux photovoltaïques

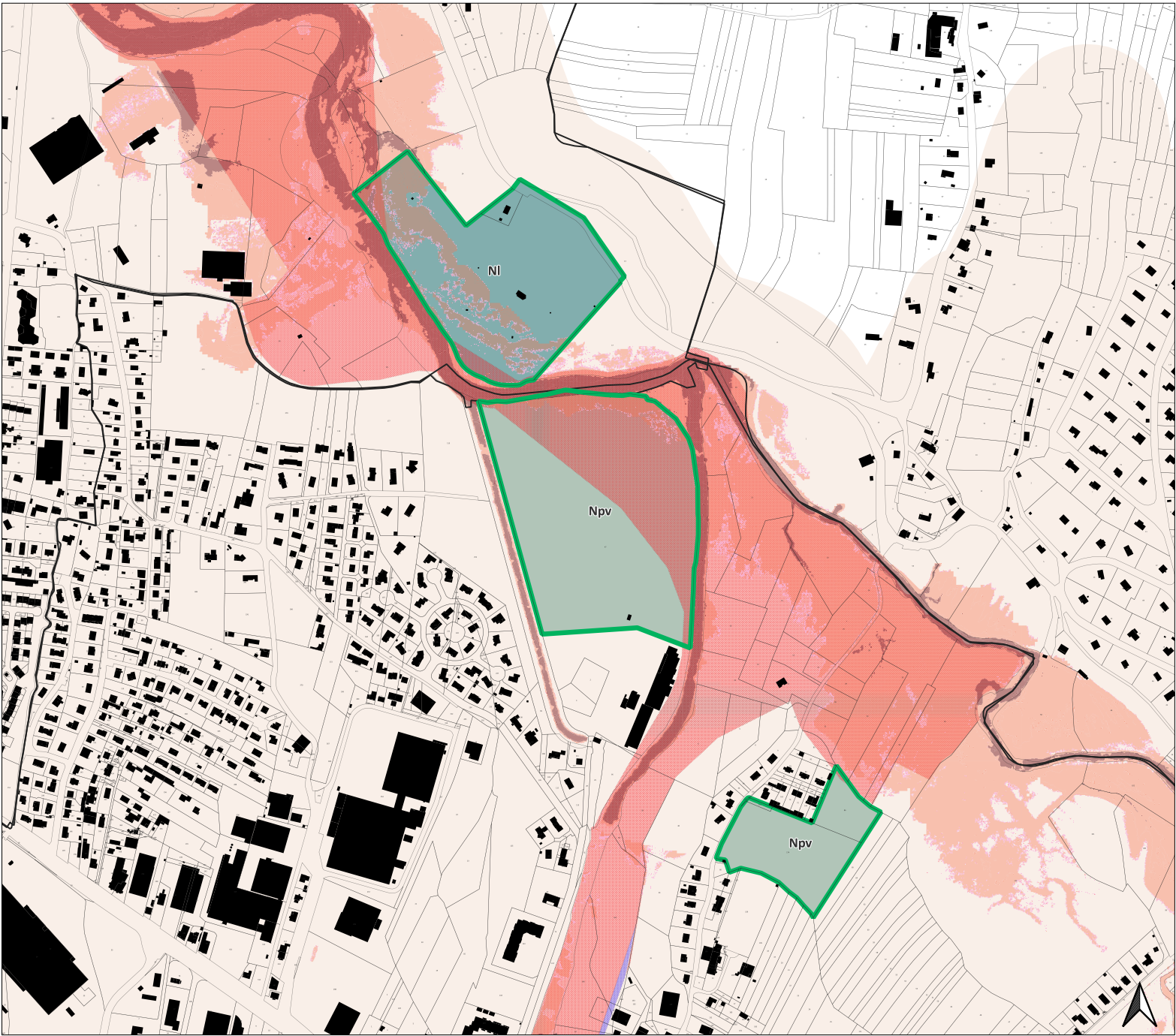
SURFACE (en ha) : 9.38

PROJET : > Création

>

> Déployer les ENR avec la création d'un parc photovoltaïque





SECTEUR DU RÉGLEMENT : Npv

STECAL : Secteur naturel destiné à l'accueil de panneaux photovoltaïques

ENJEUX : Le secteur est concerné par le risque inondation et le PPRI. Étant en zone zone les projets devront se référer au règlement du PPRI.

Enjeux liés aux risques naturels

- CRUE CENTENALE

Niveaux d'aléa : Modéré ou fort

Niveaux d'aléa : Fort

Niveaux d'aléa : Très fort

- PPRI DE LA MEURTHE

Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques

Zone rouge : zone d interdiction

ARGILES

Faible

Moyen



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Npv

STECAL : Secteur naturel destiné à l'accueil de panneaux photovoltaïques

ENJEUX : Le secteur n'est pas concerné par des enjeux environnementaux ou paysagers

- Délimitation du secteur

Enjeux environnementaux et paysagers

Arrêté de Protection de Biotope

ZNIEFF 1

ZNIEFF 2

NATURA 2000

Zone Humide Effective

Réserve nationale

Réservoirs trame prairie

Corridors trame prairie

Réservoirs trame forêt

Corridors trame forêt

Trame bleue



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Npv
 STECAL : Secteur naturel destiné à l'accueil de panneaux photovoltaïques
 ENJEUX : Le développement des ENR relève d'une "utilité publique majeure"

- Délimitation du secteur
- Enjeux agricoles**
 - Bâtiments agricoles
 - Périmètre ICPE
 - Périmètre RSD
 - Registre Parcellaire Graphique 2022
- Enjeux forestiers**
 - ONF- Forêts Publiques